

cesse de faire des déclarations qui brouillent davantage les cartes. A mon avis, avant la fin du débat, le ministre devrait au moins nous donner une définition de ces mots et nous expliquer ce qu'ils représentent pour lui. Cela dissiperait la confusion qui règne depuis trois ans et qui a rendu beaucoup plus pénible une discussion sensée de ces problèmes.

M. J. M. Forrestall (Halifax): J'ai écouté avec intérêt les observations qu'on a faites jusqu'à maintenant au cours du débat sur la motion tendant à la deuxième lecture du bill relatif à la défense. Comme le ministre le sait probablement, quand il s'agit de la défense, je me fais ordinairement marin. Ces mots sont de lui, mais je puis dire qu'à bien des égards, il est préférable d'être en mer que d'être à la dérive, comme lui. Je prêcherai beaucoup pour ma paroisse et pour ma province, car mes observations viseront d'abord un secteur que je connais et comprends, sans être professionnel ni spécialiste dans ce domaine. Néanmoins, je fonderai mes remarques sur des communications que j'ai reçues et sur des discussions que j'ai eues avec des centaines d'officiers et de marins de la Marine royale du Canada.

Avant de ce faire, j'aimerais rappeler encore une fois ce que nous voulons dire à Halifax lorsque nous parlons de l'organisation de la défense et ce qu'est l'effet véritable des dépenses en matière de défense sur les provinces atlantiques selon les conclusions de la recherche initiale que le Conseil économique des provinces atlantiques a effectuée l'automne dernier et dont il a publié le rapport en octobre 1966.

En 1963-1964, la solde et les allocations des militaires en Nouvelle-Écosse s'élevaient à environ \$70,595,000; les traitements des civils à environ 25.7 millions de dollars; les frais de voyage à 3 millions de dollars; les fournitures à 45.7 millions de dollars et sous le poste «Divers» on trouvait un montant de 2.8 millions de dollars, soit un total de 147.8 millions de dollars. Il est facile de comprendre pourquoi nous, de la Nouvelle-Écosse, nous inquiétons de la perte de la marine quand on sait qu'elle dépense la majeure partie de cet argent. La Nouvelle-Écosse ne peut résister aux répercussions économiques qu'entraînerait la perte, ne serait-ce que de 10 p. 100, des établissements de la défense qui s'y trouvent.

D'après le bill à l'étude, le ministre a des projets bien définis pour consolider les bases. On ne les connaît pas encore. On nous a donné des indices de ce qui se produira bientôt à Cornwallis. Des rumeurs circulent sur ce qui arrivera à Shearwater et Greenwood et on éprouve de vives inquiétudes au sujet de

[L'hon. M. Harkness.]

la base principale à Stadacona et des services auxiliaires de l'arsenal maritime. Pourquoi le ministre se préoccupe-t-il tant de l'identité distincte des forces?

Nos craintes et nos inquiétudes reposent surtout sur quatre facteurs qui ont servi de base à la planification de la défense aux États-Unis. Le premier consiste dans le rejet du principe selon lequel la mise à exécution d'un programme de défense exige que l'on reconnaisse de plus en plus le rôle des professionnels, aujourd'hui beaucoup plus qu'à l'époque de la seconde guerre mondiale. La concurrence est un élément essentiel de notre mode de vie actuel, selon moi, et en le faisant disparaître des trois armes, on amoindrirait l'esprit d'initiative, indispensable à la solution de la plupart des problèmes. Une force de défense devrait être administrée efficacement, selon nous. Le meilleur exemple sous ce rapport nous est donné par la *General Motors*. Elle a instauré la concurrence chez elle, non pour la seule concurrence, mais en vue d'une administration efficace. Elle s'est rendu compte, comme la plupart des industries, des avantages de cette méthode dans une organisation d'envergure.

• (9.20 p.m.)

Enfin, il y a l'aspect intangible de l'esprit de corps. La nécessité irrévocable d'un tel esprit, dans toute organisation militaire efficace destinée à poursuivre les buts et objectifs d'un pays, du point de vue de la défense nationale, saute aux yeux. Que dire de ces quatre aspects? Le député de Leeds (M. Matheson) a cité les propos de bon nombre d'éminents militaires des États-Unis, voire du monde entier, au sujet de l'intégration et de l'unification. Il serait superflu d'expliquer de façon claire et précise à la Chambre le régime qui est demeuré en vigueur aux États-Unis. Il l'est, en fait, depuis 17 ans environ et il a concouru au haut degré d'efficacité atteint depuis lors. Cela, nous le savons tous.

Nous savons tous que le système américain comprend un secrétaire à la défense, des chefs associés d'état-major et un secrétariat pour chacun des services de terre, de mer et de l'air. Plus tôt cette année, le secrétaire à la défense, M. Vance, a fait connaître son avis sur l'intégration et ce qu'il a qualifié de conception floue ou erronée de la part d'un grand nombre d'Américains sur ce qui se produisait dans l'organisation militaire. Il a dit ceci:

Je suis convaincu de l'importance et de la nécessité de départements militaires. Nous ne pouvons diriger efficacement le ministère de la Défense sans eux... Il est essentiel, cependant, d'unifier nos efforts;...